



**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DES
1^{er} et 2^{ème} CYCLES DES ÉTUDES MÉDICALES 2025-2026**
DFGSM2 - DFGSM3 - DFASM1 - DFASM2 - DFASM3

**Modalités du Contrôle des Connaissances
pour l'année universitaire 2025-2026**

La Présidente de l'Université de Poitiers,

Vu les dispositions du code de l'éducation concernant la formation de santé, et notamment les articles L 631-1 et suivants, de même que les décrets afférents, intégrés dans ledit code de l'éducation ;

Vu le décret du 28 juillet 1960, modifié par les décrets du 23 mai 1962, du 24 août 1963, du 27 juillet 1966 et par l'arrêté du 18 février 1969 portant réforme du régime des Etudes Médicales et des examens en vue du Doctorat en Médecine ;

Vu l'article L 713-4 du Code de l'Education, modifié par l'article 15 de la susdite Loi et stipulant que par dérogation aux articles L 613-1 ; L 712-3 et L 712-6, l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances sont définies par les UFR de médecine puis approuvés par le président de l'Université pour le deuxième cycle des études médicales ;

Vu le décret n° 95-1050 du 20 septembre 1995, et sa version consolidée au 13 juin 2018, modifiant le décret du 7 avril 1988 (articles 2 et 3) modifié par le décret du 7 octobre 1997 ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2013, et sa version consolidée du 13 juin 2018 relatif aux régimes des études en vue du premier et deuxième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

Vu l'instruction interministérielle du 9 décembre 2020, relative à l'accueil et organisation des stages des étudiants en 2^e cycle des études de médecine.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine.

Vu les propositions des Conseils de l'UFR Santé en date du 23/06/2025 ;

Vu les délibérations de la Commission de la Formation Etudes et de la Vie Universitaire en date du 25/09/2025.



ARRÊTE

Les dispositions suivantes fixent pour l'UFR Santé la réglementation des examens constituant le contrôle des aptitudes et des connaissances des étudiant.e.s inscrit.e.s en deuxième et troisième années du premier cycle des études médicales et en deuxième cycle des études médicales, et précisent les conditions d'admission dans les années supérieures.

Le premier cycle correspond aux trois années du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) :

- les Licences avec Accès Santé (L.AS) qui font l'objet de modalités de contrôle des connaissances spécifiques (non exposées dans le présent document),
- la deuxième année : DFGSM2 (L2),
- la troisième année : DFGSM3 (L3).

Le deuxième cycle correspond aux trois années du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) :

- la première année : DFASM1,
- la deuxième année : DFASM2,
- la troisième année : DFASM3.



TITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS

Article 1 : Deux sessions d'examens terminaux sont organisées chaque année sous forme d'épreuves en décembre-janvier et en mai-juin pour le DFGSM et le DFASM1. Des évaluations terminales sont organisées tout au long des années pour le DFASM2.

Les deuxièmes sessions dites de rattrapage se déroulent en juin

Le mode d'évaluation peut être modifié pour diverses raisons, dont sanitaires, avec évaluations en visioconférence ou par examen distanciel, à l'oral en DFGSM lorsque le nombre d'étudiants en seconde session est ≤ 10 .

Article 2 : La période des sessions d'examens est fixée par le Conseil d'UFR.

La présence aux épreuves est obligatoire. Aucune épreuve de remplacement ne peut être prévue pour les étudiant.e.s absent.e.s à une épreuve .

Tout.e étudiant.e absent.e pour une raison de santé doit adresser un certificat médical au service administratif de la Faculté, dans la journée où devaient avoir lieu les épreuves en cause, le cachet de la poste faisant foi. L'étudiant.e est ainsi autorisé.e à se présenter aux autres épreuves de la session.

Lorsqu'une absence à une épreuve peut être justifiée dans la journée du fait d'un imprévu (ex : accident de voiture), l'étudiant.e est autorisé.e à venir en session 2.

Article 3 : Aucun.e étudiant.e en retard à une épreuve ne peut être admis.e dans la salle d'examen après que les étudiant.e.s aient eu connaissance du sujet. Un.e étudiant.e en retard est considéré.e comme absent.e. Un.e candidat.e ne peut quitter la salle d'examen qu'une heure après le début de l'épreuve. Aucun.e candidat.e ne peut quitter la salle d'examen dans les dix dernières minutes de l'examen. Avant de quitter la salle, tout.e étudiant.e doit émarger sur la feuille d'appel.

Tout.e auteur.e de fraude ou de tentative de fraude peut être déféré.e devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université. Celle-ci peut prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de participer à tout examen conduisant à l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement d'enseignement supérieur. Toute fraude ou tentative de fraude entraîne pour le.la coupable la nullité de l'examen.

Article 4 :

Les enseignements sont délivrés sous forme d'enseignements magistraux théoriques, d'enseignements dirigés et de travaux pratiques, de contenus en ligne et au travers des stages hospitaliers ou ambulatoires.

Lors du DFGSM, chaque semestre est validé par une moyenne ≥ 10 (avec compensation entre les disciplines du semestre, sauf note éliminatoire : $< 7/20$). Lorsque la moyenne à un semestre est < 10 , la session de rattrapage porte sur la(les) discipline(s) du semestre avec note < 10 . Chaque année du DFGSM est validée par la validation de chacun des 2 semestres sans compensation entre les semestres.

- Si redoublement en fin de DFGSM, car moyenne à 1 ou aux 2 semestre(s) < 10 , les Unités d'Enseignement où l'étudiant.e a une note ≥ 10 sont validées et ne sont pas repassées lors de l'année du redoublement.
- La validation du DFGSM nécessite aussi la validation des différents stages (stage soignant post-L.AS ou accès passerelle, stage d'initiation clinique, séminaire happydoc et service sanitaire).



Lors du DFASM, lorsqu'une note ≥ 10 n'est pas obtenue à une(des) UE, l'étudiant.e est convoqué.e en session de rattrapage de cette(ces) UE.

- La validation de l'année du DFASM1 avec passage en DFASM2 est accordée par : 1) la validation de l'ensemble des contrôles terminaux du semestre 1 et du semestre 2 (note ≥ 10 et note sur les items EDN (Evaluations dématérialisées Nationales) de rang A ≥ 14) et 2) la validation des épreuves de l'UE Lecture Critique d'Article (LCA) et 3) la validation des stages.
- La validation de l'année du DFASM2 avec passage en DFASM3 est accordée par : 1) la validation de l'ensemble des spécialités du DFASM2 (note ≥ 10 et note sur les items EDN de rang A ≥ 14) et 2) la validation de l'UE LCA et 3) le passage de l'évaluation pour le PIX, et 4) la validation des stages.

Article 5 : En premier cycle (DFGSM) : nul.le ne peut prendre plus de trois inscriptions en plus des deux correspondant aux inscriptions aux DFGSM2 et DFGSM3 ; soit 5 années au maximum pour valider les 2 années du DFGSM (DFGSM2 et DFGSM3). Aucune de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le.la Président.e de l'Université.

En second cycle (DFASM) : nul.le ne peut prendre plus de trois inscriptions en plus des trois correspondant aux trois années du DFASM. Aucune de ces trois années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le.la Président.e de l'Université.

Article 6 : Le canal de communication officiel est la plateforme UPdago, que tout étudiant.e inscrit.e à l'UFR Santé est tenu.e de consulter régulièrement. En cas d'oubli de sa part, il.elle ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice.

Article 7 : Afin de suivre les stages obligatoires, les étudiant.e.s doivent remplir les conditions exigées par le code de la santé publique en ce qui concerne l'obligation de vaccination des étudiants en Santé et fournir un justificatif. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas effectuer le stage et leur année ne pourra pas être validée.



TITRE II : Deuxième Année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicale (DFGSM2 – L2 médecine)

Article 8 : Sont admis.es à s'inscrire en deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM2), les étudiant.e.s classé.e.s en rang utile à l'issue d'une L. AS, ainsi que les étudiant.e.s ayant été sélectionné.e.s dans le cadre de l'accès direct aux études de santé par le dispositif « passerelles ».

Article 9 : Une UE « Situation de départ en Biochimie Clinique » est intégrée.

Article 10 : Les résultats des examens sont publiés par voie électronique et par voie d'affichage dans les locaux de la Faculté dans la semaine suivant chaque délibération du jury.

Article 11 : La réussite du DFGSM2 nécessite : 1) la validation séparée des 2 semestres d'enseignement et 2) la validation des stages et 3) le passage de l'évaluation PIX et 4) la présence au séminaire Happy Doc et aux séances de travaux pratiques (TP) et/ou d'enseignements /travaux dirigés (ED/TD).

La présence aux ED et TP est obligatoire. En cas d'absence : une absence sera considérée comme justifiée si un document valide (type certificat médical, avis obsèques...) est fourni à la scolarité sous 5 jours ouvrés après la date du TD/TP. Dans ce cas (absence dument justifiée et dans les temps), l'étudiant validera si possible la séance au sein d'un autre groupe ou au cours d'une séance de « rattrapage » si elle est proposée par l'enseignement. En l'absence de ces possibilités, l'étudiant prendra contact avec le responsable de l'enseignement pour définir des modalités de validation.

Si un.e étudiant.e n'obtient pas la moyenne générale à un semestre, l'ensemble des matières pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue est repassé en session de rattrapage.

Si un.e étudiant.e obtient une note éliminatoire (<7/20) à une(des) épreuve(s), cette(ces) épreuve(s) est(sont) repassé(es) en session de rattrapage, même si la moyenne au semestre est obtenue. Deux épreuves de rattrapage pourront avoir lieu dans la même continuité horaire, le cas échéant.

L'évaluation PIX est obligatoire, sans obligation de niveau de validation minimum. Pour les étudiants.es qui le souhaitent, il est possible de choisir le PIX comme UE facultative en vue d'obtenir des points de parcours EDN, un niveau de validation minimum sera alors exigé.

Article 12 : Il n'y a pas de compensation entre les semestres, mais seulement à l'intérieur d'un semestre.

Article 13 : En cas de redoublement, les UE acquises lors de la première année le restent lors de l'année du redoublement. Les étudiants redoublants ne devront repasser que les UE, du ou des semestre(s) non validé(s), dont la moyenne était < 10.

Article 14 : La deuxième session (session de rattrapage) pourra être constituée d'épreuve(s) orale(s) de 20 mn maximum, si le nombre d'étudiants convoqués est inférieur ou égal à 10.



Article 15 : Les semestres

DFGSM2 - SEMESTRE 1 : 30 ECTS

DFGSM2 - SEMESTRE 1 : 30 ECTS						
Unités d’Enseignement (UE)	Volume annuel de cours	Coef	ECTS	1 ^{ère} session *	Session de rattrapage**	Note éliminatoire
Sémiologie générale	7h15 +4 TP*** d’1h	1	3	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	Type EDN 30 min	inférieure à 7/20
Biopathologie 1 (Bases biologiques moléculaires, cellulaires et tissulaires des pathologies, illustrations et moyens d’exploration)	40h	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	20h45	1	3	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	Type EDN 30 min	inférieure à 7/20
Revêtement cutané	21h30	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Système cardio-vasculaire	37h30	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Appareil respiratoire	35h	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Situations de Départ en Biochimie Clinique	10h	1	3	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	Type EDN 30 min	inférieure à 7/20
Anglais	16h	1	3	Ecrit: 1h00	Ecrit: 1h00 ou Oral : 20 min si≤10 étudiants	inférieure à 7/20
Séminaire Happy doc	3 jours	1	3	Présence obligatoire aux 3 jours	L’étudiant.e devra être présent.e à toutes les séances. En cas d’absence injustifiée à une ou plusieurs séquences du séminaire HappyDoc, un rattrapage par séquence sera demandé avec réalisation dans l’année d’autres séquences au sein de la Vie la Santé.	
Stage soignant d'initiation aux fonctions d’aide-soignant et aux soins infirmiers	10 jours	1	3	Transmission fiche de validation	La non-validation du stage entraîne la nécessité de refaire le stage en cours d’année	
Conditions de validation :						
Moyenne à l’année supérieure ou égale à 10/20 Et moyenne supérieure ou égale à 10/20 au semestre						
Pas de note inférieure à 7/20 (note éliminatoire)						



Capitalisation d'un semestre validé et des UE ≥ 10 d'un semestre non validé : OUI

Coef : Coefficient - TP : Travaux Pratiques – EDN : Evaluations dématérialisées Nationales

*L'évaluation de chaque épreuve est faite selon les modalités docimologiques suivantes : Questions à Réponses Multiples (QRM) et/ou dossiers progressifs (DP), Key Features Problems (KFP), Zones à pointer (ZAP) et Questions à Réponse Ouverte Courte (QROC). Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation pour raison sanitaire entre autres (évaluation en visioconférence, examen distanciel).

La deuxième session (session de rattrapage) pourra être constituée d'épreuve(s) orale(s) de 20 mn maximum, si le nombre d'étudiants est inférieur ou égal à 10. * Présence aux séances de TP est obligatoire (article 11)

DFGSM2 - SEMESTRE 2 : 24 ECTS						
UE	Volume annuel de cours	Coef	ECTS	1 ^{ère} session*	Session de rattrapage**	Note éliminatoire
Neurosensoriel	80h	1	6	Type EDN 1h30 60 à 90 QCM	Type EDN 1h30	inférieure à 7/20
Reins et voies urinaires	30h30	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Locomoteur	42h	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Nutrition	30h	1	3	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	Type EDN 30 min	inférieure à 7/20
Anglais	15h	1	3	Écrit: 1h00	Écrit: 1h00 ou Oral : 20 min si ≤ 10 étudiants	inférieure à 7/20
Santé-Société-Humanité : Santé Publique, Humanités, Service sanitaire	15h	1	3	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	Type EDN 30 min	inférieure à 7/20
Stage clinique	10h stage au CHU + séances de sémiologie collectives au laboratoire	1	3	Transmission fiche de validation + présence obligatoire	La non validation de la séance d'évaluation de la session 1 entraîne la présence obligatoire pendant 1 journée dans le service de M Thille. Si absence redoublement.	
PIX	Auto formation sur les deux semestres	n/a	0	Evaluation en salle spécifique de l'UP, sur poste fixe	Pas de niveau minimum exigé, pas de rattrapage.	



MOOC informatique	Auto formation sur les deux semestres			Suivre la formation sur Updago et redonner l'attestation de réussite	
Conditions de validation :					
Moyenne à l'année supérieure ou égale à 10/20					
Et moyenne supérieure ou égale à 10/20 au semestre					
Pas de note inférieure à 7/20 (note éliminatoire)					
Capitalisation d'un semestre validé et des UE ≥10 d'un semestre non validé : OUI					

Coef : coefficient - EDN : Evaluations dématérialisées Nationales

*L'évaluation de chaque épreuve se fera selon des modalités docimologiques suivantes : QRM, DP, KFP, ZAP et QROC.

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation pour raison sanitaire entre autres (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).

**La deuxième session (session de rattrapage) pourra être constituée d'épreuve(s) orale(s) de 20 mn maximum, si le nombre d'étudiant.e.s devant repasser l'épreuve est inférieur ou égal à 10.

Article 16 : Les stages obligatoires **6 ECTS** (3 crédits ECTS par période) pour la validation de l'année sont :

- Le stage soignant d'initiation aux fonctions d'aide-soignant et aux soins infirmiers (post-LAS ou accès passerelle)
 - ✓ Pas de passage en DFGSM3 sans validation de ce stage
 - ✓ En cas de redoublement du DFGSM2, l'étudiant conserve la validation de ce stage

- Le stage d'initiation clinique aux fonctions hospitalières :

En cas de non transmission de la fiche de validation de stage, le stage concerné ne sera pas validé. La non-validation d'un stage entraîne le redoublement de l'étudiant.e. En cas de redoublement, l'étudiant.e ne conserve pas la validation de ce stage obtenue l'année précédente.

- Le séminaire de rentrée Happy doc :

L'étudiant.e devra être présent.e à toutes les séances. En cas d'absence injustifiée à une ou plusieurs séquence du séminaire HappyDoc, un rattrapage par séquence sera demandé avec réalisation dans l'année d'autres séquences au sein de la Vie la Santé.

En cas de circonstances exceptionnelles avérées, le Conseil décanal de l'UFR pourra accepter que soit accordée à un.e étudiant.e, dont un stage n'a pas été validé, la possibilité d'effectuer une nouvelle période de stage.



Récapitulatif DFGSM2 :

DFGSM2		
	A la 1^{ère} session d'examens	A la session de rattrapage
Semestre non validé (moyenne < 10)	L'(les) épreuve(s), pour laquelle (lesquelles) la moyenne n'a pas été obtenue, est(sont) repassée(s) en session de rattrapage	Si la moyenne au semestre n'est pas obtenue, l'étudiant.e redouble. L'étudiant.e conserve le bénéfice des UE validées (note ≥ 10) et devra uniquement valider les UE avec note < 10.
Note éliminatoire à une épreuve (<7/10)	L'(les) épreuve(s) avec note éliminatoire est(sont) repassée(s) en session de rattrapage.	Une note éliminatoire à l'une des UE entraîne l'invalidation du semestre et le redoublement. L'étudiant.e conserve le bénéfice des UE validées (note ≥ 10) et devra uniquement valider les UE avec note < 10.
Stage soignant d'initiation aux fonctions d'aide - soignant et aux soins infirmiers, non validé	L'étudiant.e repasse le stage au cours du DFGSM2. Pas de passage en DFGSM3 sans validation de ce stage.	
Stage d'initiation clinique non validé	L'étudiant.e redouble et devra valider ce stage l'année suivante.	
Séminaire Happydoc	L'étudiant.e devra être présent.e à toutes les séances. En cas d'absence injustifiée à une plusieurs séquence(s) du séminaire HappyDoc, un rattrapage par séquence sera demandé avec réalisation dans l'année d'autres séquences organisées à la Vie la Santé.	
PIX	L'étudiant.e devra s'auto-former sur la plateforme en ligne au cours du premier semestre et passera l'évaluation obligatoire en février/mars du second semestre.	

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation selon conditions sanitaires (évaluation en visioconférence, examen distanciel) ou examen oral en session de rattrapage (si nombre d'étudiants < 10).



TITRE III : Troisième Année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicale (DFGSM3 – L3)

Article 17 : Sont admis.es à s'inscrire en troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicale (DFGSM3), les étudiant.e.s ayant été admis.es à l'issue de la deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicale (DFGSM2), ainsi que les étudiant.e.s ayant été sélectionné.e.s dans le cadre de l'accès direct aux études de santé (dispositif « passerelles »), sous réserve pour ces derniers d'avoir validé, pendant l'été précédant l'entrée en DFGSM3, le stage soignant d'initiation aux fonctions d'aide-soignant et aux soins infirmiers.

Article 18 : La réussite du DFGSM3 nécessite : 1) la validation séparée des deux semestres d'enseignement et 2) la présence aux séances de TP et/ou ED et 3) la participation en ligne au « serious game » et 4) la validation des stages et 5) la validation du Service Sanitaire en Santé (SSES) et 6) la participation à tous les ateliers de simulation. **La présence aux ED et TP est obligatoire.** En cas d'absence : une absence sera considérée comme justifiée si un document valide (type certificat médical, avis obsèques...) est fourni à la scolarité sous 5 jours ouvrés après la date du TD/TP. Dans ce cas (absence dument justifiée et dans les temps), l'étudiant validera si possible la séance au sein d'un autre groupe ou au cours d'une séance de « rattrapage » si elle est proposée par l'enseignement. En l'absence de ces possibilités, l'étudiant prendra contact avec le responsable de l'enseignement pour définir des modalités de validation.

Si un.e étudiant.e n'obtient pas la moyenne générale (≥ 10) à un semestre, l'ensemble des épreuves du semestre pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue est repassé en session de rattrapage.

Si un.e étudiant.e obtient une note éliminatoire ($< 7/20$), même si la moyenne au semestre (≥ 10) est obtenue, l'ensemble des épreuves pour lesquelles une note éliminatoire a été obtenue sera repassé en session de rattrapage.

Deux épreuves de rattrapage pourront avoir lieu dans la même continuité horaire, le cas échéant.

Article 19 : Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres, mais seulement à l'intérieur d'un semestre.

Article 20 : En cas de redoublement, les UE acquises lors de la première année le restent lors de l'année du redoublement. Les étudiants redoublants ne devront repasser que les UE du ou des semestre(s) non validé(s) (note < 10).

Article 21 : La deuxième session (session de rattrapage) pourra être constituée d'épreuve(s) orale(s) de 20 mn maximum, en particulier si le nombre d'étudiants devant repasser l'épreuve est inférieur ou égal à 10.

Article 22 : Les semestres

DFGSM3 - SEMESTRE 1 : 27 ECTS						
UE	Volume annuel de cours	Coef	ECTS	1^{ère} session*	Session de rattrapage**	Note éliminatoire
Appareil Digestif	58h	1	6	Type EDN 1h30 60 à 90 QCM	Type EDN 1h30	inférieure à 7/20
Biopathologie 2 (Cancérologie- Anatomie- cytologie Pathologiques)	20h30 : CM 14h : ED***	1	6	Type EDN 1h30 60 à 90 QCM	Type EDN 1h30	inférieure à 7/20
Génétique Médicale	30h	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Hormonologie- Reproduction	43h15	1	6	Type EDN 1h30 60 à 90 QCM	Type EDN 1h30	inférieure à 7/20
Tissu sanguin et système immunitaire	31h	1	3	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Anglais	15h	1	3	Écrit : 1h00	Écrit : 1h00	inférieure à 7/20
Conditions de validation :						
Moyenne à l'année supérieure ou égale à 10/20						
Et moyenne supérieure ou égale à 10/20 au semestre						
Pas de note inférieure à 7/20 (note éliminatoire)						
Capitalisation d'un semestre validé et des UE ≥10 d'un semestre non validé : OUI						

Coef : coefficient - CM : cours magistraux – ED : enseignements dirigés - EDN : Evaluations dématérialisées Nationales

* L'évaluation de chaque épreuve est faite selon des modalités docimologiques suivantes : QRM et/ou DP, KFP, ZAP, et QROC.

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation pour raison sanitaire entre autres (évaluation en visioconférence, examen distanciel).

** La deuxième session (session de rattrapage) pourra être constituée d'épreuve(s) orale(s) de 20 mn maximum, si le nombre d'étudiant.e.s devant repasser l'épreuve est inférieur ou égal à 10.

*** La présence aux Enseignements Dirigés et Travaux Pratiques est obligatoire (article 18).



DFGSM3 -SEMESTRE 2 : 24 ECTS

UE	Volume annuel de cours	Coef	ECTS	1 ^{ère} session*	Session de rattrapage**	Note éliminatoire
Service Sanitaire en Santé (SSES)	32h	1	6	Transmission rapport sur l'action menée + présence obligatoire	Si le SSES n'est pas validé, l'étudiant devra fournir un rapport écrit ou oral sur un thème choisi par l'encadrant, avant la fin de l'année universitaire en cours.	
Immunopathologie et immunointervention	25h	1	6	Type EDN 1h 40 à 60 QCM	Type EDN 1h	inférieure à 7/20
Microbiologie, Sémiologie infectieuse	46h + 15h ED*** (+2h) + 7h30 TP*** + 1h30 d'enseignement en ligne****	1	6	Type EDN 1h30 60 à 90 QCM	Type EDN 1h30	inférieure à 7/20
Formation générale à la recherche et LCA	4h30 de cours + 6h capsule video d'enseignement *****	1	3	Type EDN 1h30 (1 dossier, 13 à 17 questions)	Type EDN 1h30 (1 dossier, 13 à 17 questions)	inférieure à 7/20
Gériatrie	12h	1	3	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	Type EDN 30 min 20 à 30 QCM	inférieure à 7/20
• Conditions de validation : Moyenne à l'année supérieure ou égale à 10/20 Et moyenne supérieure ou égale à 10/20 au semestre Pas de note inférieure à 7/20 (note éliminatoire)						
Capitalisation d'un semestre validé et des UE ≥10 d'un semestre non validé : OUI						

ED : enseignements dirigés – TP : travaux pratiques - EDN : Evaluations dématérialisées Nationales

*L'évaluation de chaque épreuve se fera selon des modalités docimologiques suivantes : QRM, QRP, Dossiers Progressifs, Key Features Problems, Zones à Pointer et QROC.



Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).

****** La deuxième session (session de rattrapage) pourra être constituée d'épreuve(s) orale(s) de 20 mn maximum, si le nombre d'étudiant.e.s devant repasser l'épreuve est inférieur ou égal à 10.

******* La présence aux ED et TP est obligatoire (article 18).

******** Pour l'enseignement d'Hygiène, un polycopié sera mis à disposition (en plus des heures de cours magistraux) avec **obligation de participation en ligne à un « serious game »** proposé par le cpias Nouvelle Aquitaine (1h30) https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/serious_games/i-control/ pour lequel un certificat nominatif est délivré à la fin et remis par l'étudiant à la Scolarité. A l'issu du semestre une séance de révisions interactive de 2h sera proposée.

********* 4h30 de cours et 6h de capsules vidéo sur UPdago. La visualisation des capsules est obligatoire (horodatage) avant le début des TD et des évaluations de DFASM1.

Article 23 : La validation du stage d'initiation clinique aux fonctions hospitalières (9 ECTS) est obligatoire pour la validation de l'année. En cas de non transmission de la fiche de validation de stage, le stage concerné ne sera pas validé. La non-validation d'un stage entraîne le redoublement de l'étudiant.e. En cas de redoublement, l'étudiant ne conserve pas la validation de ce stage obtenue l'année précédente. Stages hors CHU Poitiers possible.

La validation de stage est réalisée par l'enseignant référent, maître de stage sur une grille spécifique adressée par l'UFR.

En cas de circonstances exceptionnelles avérées, le Conseil décanal de l'UFR pourra accepter que soit accordée à un.e étudiant.e dont un stage n'a pas été validé la possibilité d'effectuer une nouvelle période de stage.

Article 24 : Pour passer en DFASM1, l'étudiant.e doit avoir obligatoirement participé à tous les ateliers de Simulation et avoir validé les obligations du Service Sanitaire en Santé (SSES). Ce stage obligatoire est validé sur la base de l'assiduité de l'étudiant. Si le SSES n'est pas validé, l'étudiant devra fournir un rapport écrit ou oral sur un thème choisi par l'encadrant, avant la fin de l'année universitaire en cours. La non-remise du rapport entraîne le redoublement de l'étudiant.e.



Récapitulatif DFGSM3 :

DFGSM3		
	A la 1 ^{ère} session d'examens	A la session de rattrapage
Semestre non validé (moyenne < 10)	L'(les) épreuve(s), pour laquelle (lesquelles) la moyenne n'a pas été obtenue, est(sont) repassée(s) en session de rattrapage	Si la moyenne au semestre n'est pas obtenue, l'étudiant.e redouble. L'étudiant.e conserve le bénéfice des UE validées (note ≥ 10) au sein du semestre et devra uniquement valider les UE avec note < 10.
Note éliminatoire à une épreuve (<7/10)	L'(les) épreuve(s) avec note éliminatoire est(sont) repassée(s) en session de rattrapage.	Une note éliminatoire à l'une des UE d'un semestre entraîne l'invalidation du semestre et le redoublement. L'étudiant.e conserve le bénéfice des UE validées (note ≥ 10) au sein du semestre et devra uniquement valider les UE avec note < 10.
Stage clinique non validé	L'étudiant.e redouble et devra valider ce stage l'année suivante.	
Service Sanitaire en Santé non validé	L'étudiant.e produit un rapport écrit ou oral sur une thématique fixée par l'enseignant. A défaut, redoublement.	

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).



Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM1 à DFASM3)

La Réforme du second cycle (R2C) s'applique pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en DFASM1 depuis l'année universitaire 2021-2022.

Les étudiant.e.s de la promotion du DFASM1 ont un examen terminal en DFASM3 dénommé Épreuves Dématérialisées Nationales (EDN) qui a pris, à compter d'octobre 2023, la suite des Épreuves Classantes Nationales nouvelles formules (ECNnf), ayant pris elles-mêmes en juin 2023 la suite des ECNi.

Le Certificat de Compétences Cliniques (CCC) validant le second cycle des études, est réalisé par Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) sous forme d'un contrôle continu tout au long du DFASM. L'absence de l'étudiant.e à une épreuve d'ECOS n'entraîne pas de redoublement de l'année, mais la note de 0 à l'épreuve ECOS de l'année en cours.

- L'évaluation par ECOS du DFASM1 est locale (« facultaire ») et compte pour 20% de la note finale du CCC
- L'évaluation par ECOS du DFASM2 est « facultaire » et compte pour 30% de la note finale du CCC
- L'évaluation par ECOS du DFASM3 est « facultaire » et compte pour 50% de la note finale du CCC.

Pour les étudiant.e.s entrant en DFASM3 à la rentrée universitaire 2024-2025, mais dont l'entrée en DFASM1 est antérieure à septembre 2021, la R2C ne s'applique pas. Ces étudiant.e.s auront néanmoins une évaluation de type ECOS en unique contrôle terminal pour valider le CCC lors du DFASM3.

Une sensibilisation aux entraînements par ECOS lors des stages hospitaliers est en permanence renouvelée auprès des encadrants en stage hospitalier.



Points de parcours EDN

Les points de parcours sont intégrés dans la note finale des EDN permettant l'accès au 3^e cycle des études médicales.

Au cours du DFASM, les différents points de parcours, valorisés actuellement jusqu'à 10% des points des EDN, sont recensés à partir de l'année du DFGSM2 :

- Cursus : UE supplémentaire libre, validation Master (1, 2), Thèse d'Université, Rédaction d'article dans une revue à comité de lecture
- UE d'engagement associatif : CREM, Élus (Conseil de Faculté, CFVU et CA de l'Université, CROUS), Laafi Bala (association de solidarité internationale agissant au Burkina Faso), Wel2 (intégration des DFGSM2), ANEMF, AFEP (Association Fédérative des Étudiants de Poitiers), et toute activité bénévole au sein d'une association régie par la Loi du 01/07/1901
- UE d'engagement pédagogique : Tutorat Santé, Monitorat au sein du Laboratoire d'Anatomie de l'UFR
- UE d'engagements autres : social, civique, réserves opérationnelles (sapeurs-pompiers, militaires...)
- Expériences professionnelles salariées, hors tutorat privé
- Mobilités : Erasmus, inter-CHU, internationales
- Capacités linguistiques : niveau B2 à C2

UE libres actuelles : UE Promotion-prévention de la santé – UE Santé Mentale – UE Santé environnementale, UE Activités Physiques-Santé, évaluation du PIX avec niveau minimum requis lors du DFASM2.

Activités exclues de la reconnaissance de l'engagement étudiant : participation ponctuelle à des actions associatives, projets étudiants qui seraient déjà reconnus pédagogiquement, expérience professionnelle dans le champ de la formation en Santé.

Pour créditer un engagement associatif, hors les Associations de l'UFR, l'étudiant.e doit être membre officiel du Bureau de l'Association (attesté par les Statuts et le procès-verbal d'installation du Bureau).

Une seule UE d'engagement est valorisable, si d'autres UE d'engagement réalisés elle seront valorisées comme une UE libre à + 10 points.

Dix points sont crédités pour 5 séances de tutorat DFGSM2/DFGSM3 du CREM et 20 points par semestre pour le tutorat L.AS du CREM.

Toute mobilité devra avoir été finalisée et attestée au 30 juin de l'année académique du DFASM3, pour que les points de cursus puissent être comptabilisés avant remontée au Centre National de Gestion.

Chaque élément de parcours doit pouvoir être justifié par un certificat ou une attestation.

Une commission facultaire traite les demandes de reconnaissance des points de parcours EDN. Elle sera composée d'un.e élu.e étudiant.e, de l'Assesseur du second cycle, d'un.e Responsable scolarité et du Directeur (de la Directrice) de la composante Médecine au sein de l'UFR. Les points de parcours seront recensés au cours du DFASM3 et seront remontés au Ministère de l'Enseignement en juillet de fin de DFASM3 pour être comptabilisés dans le classement des EDN.

TITRE IV : Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM1)

Article 25 : Au cours de l'année, l'étudiant.e doit assurer toutes les gardes hospitalières qui lui sont dévolues pour aboutir à 25 gardes au terme du DFASM.

Une année passée à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS valide 7 gardes. Un semestre passé à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS valide 3 gardes.

Les étudiant.e.s absent.e.s à une garde seront convoqué.e.s par le.la Doyen.ne, et/ou le.la Directeur.trice Général.e et/ou le.la Président.e de la Commission Médicale d'Etablissement ou leurs représentant.e.s.

En cas d'absence non justifiable à une garde, l'étudiant.e se retrouvera déclassé.e en toute fin de promotion pour le choix de stage suivant.

Article 26 : Pour valider l'année du DFASM1, devront être validés :

- les stages hospitaliers ou libéraux
- les enseignements des spécialités : validation organisée sous la forme d'un examen terminal sur la plateforme UNESS ou autre.

Les étudiant.e.s parti.e.s en ERASMUS lors de l'année du DFASM1, ne sont pas concerné.e.s par la validation des disciplines enseignées à leur promotion dans la Faculté pendant leur séjour ERASMUS.

- l'UE de Formation générale à la recherche et Lecture Critique d'Articles (LCA) du DFASM1

Les étudiant.e.s parti.e.s en Erasmus lors de l'année du DFASM1, ne sont pas concerné.e.s par la validation de la LCA.

Article 27 : Les spécialités

L'évaluation des spécialités est réalisée à la fin de chaque semestre en préparation des EDN du DFASM3, au moyen d'un examen sur la plateforme UNESS selon les modalités docimologiques de la R2C, sur le modèle des épreuves nationales définies par l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine : éléments d'épreuve (dossiers progressifs, problèmes à élément clé, tests de concordance de script et questions isolées) et briques élémentaires (questions à réponse unique, questions à réponses multiples, questions à réponses précisées courtes ou longues, questions à réponse ouverte et courte, et zones à pointer).

Chaque examen semestriel comporte une épreuve d'une durée de 2 fois 3 h, composée de 180 à 220 questions représentant de manière équitable chaque spécialité enseignée durant le semestre, et dont au moins 50% portent sur des items EDN de rang A.

Une session de rattrapage, sera organisée à la fin de l'année universitaire en cas de non-validation (note inférieure à 10/20 ou note sur les items de rang A inférieure à 14/20 à l'issue de la première session).

Possibilité pour chaque évaluation de changement du mode d'évaluation selon les conditions sanitaires entre autres (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).



L'ECOS facultaire sera réalisé en cours d'année. La note obtenue sera prise en compte à hauteur de 20% dans la validation du CCC du DFASM3.

Les modalités de validation des modules sont les suivantes :

Module DFASM1 Semestre 1						
15 semaines : 21 ECTS						
Disciplines	Volume annuel de cours	ECTS	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session : rattrapage	Note éliminatoire pour la 2 ^{ème} session	Compensation
Santé publique 1 et santé au travail	15 h	3	Contrôle sur tablette numérique à la fin de du premier semestre (180 à 220 questions)	Examen sur tablette numérique (180 à 220 questions)	NON	NON
Cardiologie	27 h	3				
Endocrinologie	18 h	3				
Ophtalmologie	9 h	3				
Orthopédie	11 h	3				
Pharmacologie	6 h	3				
Pneumologie	17 h	3				
Conditions de validation : Note ≥ 10/20 <u>et</u> note sur les items de rang A ≥ 14/20 à la 1 ^{ère} session de l'examen semestriel ou à la session de rattrapage – validation obligatoire pour passer en DFASM2 –						
Capitalisation des spécialités si validées				OUI		

CM : Cours magistraux

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).



Module DFASM1 Semestre 2

14 semaines : 24 ECTS

Disciplines	Volume annuel de cours	ECTS	1^{ère} session	Session de rattrapage	Note éliminatoire pour la session de rattrapage	Compensation
Dermatologie	9 h	3	Contrôle sur tablette numérique à la fin de du second semestre (180 à 220 questions)	Examen sur tablette numérique (180 à 220 questions)	NON	NON
Hématologie	17 h	3				
MPR	7 h	3				
Neurologie	24 h	3				
Neurochirurgie	7 h	3				
Pédopsychiatrie	6 h	3				
Psychiatrie	29 h	3				
Rhumatologie	13 h	3				
Conditions de validation : Note $\geq 10/20$ <u>et</u> note sur les items de rang A $\geq 14/20$ à la 1^{ère} session de l'examen semestriel ou à la session de rattrapage – validation obligatoire pour passer en DFASM2 –						
Capitalisation des spécialités si validées				OUI		

CM : Cours magistraux - TD : Travaux dirigés (présence obligatoire)

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).



UE de Formation générale à la recherche et LCA

Volume annuel de cours : 12h (4 travaux dirigés et correction de tests) – 3 ECTS

1^{ère} session	Session de rattrapage	Note éliminatoire pour la session de rattrapage	Compensation
Contrôle continu sur tablette numérique (article papier et PDF) : - 2 épreuves de 1h30 composées de 13 à 17 questions chacune, et - 1 épreuve de 3h composée de 26 à 34 questions en tout. L'absence à une ou plusieurs des épreuves entraîne la non-validation de la première session	Examen sur tablette numérique (article papier et PDF) 1 épreuve de 1h30 composée de 13 à 17 questions	NON	NON
Conditions de validation : Note $\geq 10/20$ – validation obligatoire pour passer en DFASM2 –			
Capitalisation du module si validé		OUI	

Possibilité pour chaque épreuve d'un changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

Volume annuel de cours : 9H - 0 ECTS

Conditions de validation :

- Enseignement validé par :
 - La présence aux ateliers et aux cours magistraux (confirmée par l'émargement),
 - La validation des acquis théoriques et pratique évaluation sur tablette numérique (30mn) + réalisation correcte des gestes techniques.
- Aucune absence n'est tolérée
- Pas de session de rattrapage

Capitalisation du module si validé

OUI

Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) DFASM1

- En accord avec les modalités docimologiques de la R2C
- La note obtenue aux ECOS n'est pas intégrée pour la validation du DFASM1
 La note de cette évaluation par ECOS compte pour 20% de la note finale du CCC du DFASM3.
L'absence à l'ECOS donne la note de 0/20 aux ECOS de DFASM1
Les étudiants qui redoublent repassent l'ECOS lors de l'année du redoublement.
Les étudiants qui seraient partis en ERASMUS lors du DFASM1, passent l'ECOS DFASM1 en DFASM2 (en sus de l'ECOS du DFASM2)

**Article 28 : Les stages**

En DFASM1, seuls sont pris en compte les stages des 3 premiers trimestres (**9 ECTS, 3 par stage**).

Un déroulement de stage non conforme aux attentes motivera une Commission ad hoc convoquée par le/la Doyen.ne pour décision définitive.

Au cours des 3 années du DFASM, certains terrains de stage sont obligatoires :

- Un stage de chirurgie
- Un stage de médecine générale (en DFASM2 uniquement) sous réserve de disponibilité de terrain de stage
- Un stage dans une unité d'accueil des urgences, de réanimation ou de soins intensifs

D'autres stages sont recommandés comme la pédiatrie, la psychiatrie ou un stage en laboratoire agréé, hospitalier ou de recherche.

En cas de stage effectué à l'étranger, dont la durée doit être d'un mois à temps plein ou de deux mois à mi-temps pour être validé, il sera demandé au responsable du stage d'adopter les mêmes règles de notation. En cas d'impossibilité, la Commission Pédagogique se prononcera sur la notation après avoir analysé l'évaluation du stage faite par son responsable et à défaut, un rapport de stage effectué par l'étudiant.e.

Un Stage d'Initiation à la Recherche peut être effectué en lieu et place d'un stage clinique, si et seulement si l'organisation du stage et les documents y afférant sont finalisés par l'étudiant.e au moins 2 mois avant le choix des stages. Les étudiant.e.s concerné.e.s seront retiré.e.s de la liste de choix de stage pour la période concernée. Ce stage de recherche, d'une durée minimale de 150h (2 fois 3 semaines, adapté aux stages cliniques à temps plein), peut permettre de valider le stage de Master 1. Les procédures relatives aux stages de recherche pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en Master sont disponibles sur le bureau virtuel.

Un « guide de stages » est tenu à la disposition des étudiant.e.s sur le bureau virtuel. Il mentionne le calendrier, et donne des précisions quant aux éléments suivants notamment :

- Procédure de choix de stage
- Différentes modalités de suivi des stages (médecine générale, recherche, hors-CHU, étranger)
- Gardes
- Droits à absences et congés
- Obligations



Les modalités de validation sont les suivantes :

Trois stages –9 ECTS

Conditions de validation :

La validation de la totalité des stages conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les modalités d'évaluation sont identiques pour chacun des stages, avec une présence minimale de deux tiers du temps plein que comptabilise le stage.

L'évaluation du stage aura pour objet l'analyse de l'adaptation de l'étudiant.e au sein de l'équipe médico-soignante, de son assiduité, de ses comportements face à une situation donnée, notamment de sa capacité à justifier ses choix et à informer ses interlocuteurs.trices des risques et avantages des examens et traitements qu'il.elle prescrit. L'interrogation orale vérifiera aussi l'acquisition par les étudiant.e.s des connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs décrits dans l'arrêté du 8 avril 2013. L'évaluation orale devra donc refléter les réponses faites par les étudiant.e.s tout au long du stage tant lors de visites que de réunions de service voire de séances spécifiques en fonction du choix fait par le.la responsable de chaque structure hospitalière validante.

En cas de non-validation d'un stage, pour une raison autre que le manque d'assiduité, l'enseignant.e titulaire responsable ou délégué.e en informe l'étudiant.e dans les 15 jours et le.la soumet dans le même délai à une autre interrogation.

Article 29 : La non-validation de l'enseignement des spécialités, ou de la LCA, ou d'un stage entraîne un redoublement.

Article 30 : Les étudiants ERASMUS, qui accomplissent l'année du DFASM1 à Poitiers, bénéficient d'un coefficient 1,15 des crédits ECTS pour valider les 60 ECTS requis dans leur université d'origine en 4^e année.



Récapitulatif DFASM1 :

DFASM1		
	A la 1^{ère} session d'examens	A la session de rattrapage
Note < 10/20 ou < 14/20 sur les items de rang A à un examen semestriel	L'étudiant.e passera une épreuve de type EDN en session de rattrapage, portant sur les spécialités enseignées au cours du semestre duquel il.elle aura obtenu une note < 10/20 <u>ou</u> une note sur les items de rang A < 14/20	L'étudiant.e redouble. En cas de redoublement, les notes du semestre validé ($\geq 10/20$ <u>et</u> $\geq 14/20$ sur les items EDN de rang A) de l'année invalidée seront conservées.
Note inférieure à la moyenne UE Formation générale à la recherche et LCA	L'étudiant.e repasse l'épreuve en session de rattrapage	L'étudiant.e redouble et devra valider l'UE l'année suivante.
AFGSU non validée	L'étudiant.e redouble et devra valider le module <u>ou</u> l'étudiant poursuit son cursus mais doit valider le module à ses frais avant les EDN du DFASM3.	
Stage non validé pour une raison autre que le manque d'assiduité	L'étudiant.e est réévalué.e.	Si la réévaluation est non satisfaisante, l'étudiant.e redouble et devra valider l'ensemble des stages l'année suivante.
Stage non validé pour un manque d'assiduité	L'étudiant.e redouble et devra valider l'ensemble des stages l'année suivante.	
Examen Clinique Objectif Structuré « facultaire »	Examen dont la note comptera pour 20% de la note finale du CCC du DFASM3, mais non impactant sur la validation du DFASM1. Les étudiants qui redoublent le DFASM1 repassent l'ECOS lors de l'année du redoublement. Les étudiants qui seraient partis en ERASMUS lors du DFASM1, passent l'ECOS DFASM1 en DFASM2 (en sus de l'ECOS du DFASM2).	

TITRE V : Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM2)

Article 31 : Au cours de l'année, l'étudiant.e doit assurer toutes les gardes hospitalières qui lui sont dévolues pour aboutir à 25 gardes au terme du DFASM. Un minimum de 20 gardes à l'issue du DFASM2 est recommandé. Une année passée à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS valide 7 gardes. Un semestre passé à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS valide 3 gardes.

Les étudiant.e.s absent.e.s à une garde seront convoqués par le.la Doyen.ne, et/ou le.la Directeur.trice Général.e et le.la Président.e de la Commission Médicale d'Etablissement ou leurs représentant.e.s.

En cas d'absence non justifiable à une garde, l'étudiant.e se retrouvera déclassé.e en toute fin de promotion pour le choix de stage suivant.

Article 32 : Pour valider l'année du DFASM2, devront être validés :

- quatre stages
- les enseignements des spécialités : validation organisée sous la forme d'un examen terminal par spécialité sur la plateforme UNESS *ou autre*. Les étudiant.e.s parti.e.s en ERASMUS lors de l'année de DFASM2, ne sont pas concerné.e.s par la validation des disciplines enseignées pendant leur séjour ERASMUS
l'UE Formation générale à la recherche et LCA du DFASM2. Les étudiant.e.s parti.e.s en ERASMUS lors de l'année de DFASM2, ne sont pas concerné.e.s par la validation de la LCA.
- la validation en ligne du PIX
- l'évaluation du PIX, avec niveau de validation minimum exigé, peut également compter pour une UE facultative dans le parcours EDN

Article 33 : Les spécialités

L'évaluation des spécialités (ou groupe de spécialités) est réalisée à la fin de l'enseignement de la spécialité (ou groupe de spécialités) mis en place sur la plateforme UNESS, selon les modalités docimologiques de la R2C : sur le modèle des épreuves nationales définies par l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine : éléments d'épreuve (dossiers progressifs, problèmes à élément clé, tests de concordance de script et questions isolées) et briques élémentaires (questions à réponse unique, questions à réponses multiples, questions à réponses précisées courtes ou longues, questions à réponse ouverte et courte, et zones à pointer). Une session de rattrapage, sera organisée pour chaque discipline non validée (note < 10/20), à la fin de l'année universitaire.

Possibilité pour chaque évaluation de changement du mode d'évaluation selon les conditions sanitaires entre autres (évaluation en visioconférence, examen distanciel, examen oral).

L'ECOS facultaire sera réalisé en cours d'année. La note obtenue sera prise en compte à hauteur de 30 % dans la validation du CCC du DFASM3.



Les modalités de validation sont les suivantes :

Module DFASM2 Semestre 1						
15 semaines : 18 ECTS						
Disciplines	Volume annuel de cours	ECTS	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session : rattrapage	Note éliminatoire pour la 2 ^{ème} session	Compensation
Urologie	15 h	3	Contrôle sur tablette numérique à la fin de du second semestre (180 à 220 questions)	Examen sur tablette numérique (180 à 220 questions)	NON	NON
Gynécologie	25 h	3				
Digestif	27 h	3				
Néphrologie	17 h	3				
Médecine interne	12h	3				
Urgences / Médecine de l'Aigu	26 h	3				
Conditions de validation : Note ≥ 10/20 <u>et</u> note sur les items de rang A ≥ 14/20 à la 1 ^{ère} session de l'examen semestriel ou à la session de rattrapage						
– validation obligatoire pour passer en DFASM2 –						
Capitalisation de la spécialité (ou groupe de spécialités) si validée				OUI		

CM : Cours magistraux - TD : Travaux dirigés (présence obligatoire)



Module DFASM2 Semestre 2

15 semaines : 12 ECTS

Disciplines	Volume annuel de cours	ECTS	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session : rattrapage	Note éliminatoire pour la 2 ^{ème} session	Compensation
ORL	12 h	3	Contrôle sur tablette numérique à la fin de du second semestre (180 à 220 questions)	Examen sur tablette numérique (180 à 220 questions)	NON	NON
Pédiatrie	42 h	3				
Maladies Infectieuses	27 h	3				
Santé Publique 2 et Médecine Légale	16 h	3				
Conditions de validation : Note ≥ 10/20 <u>et</u> note sur les items de rang A ≥ 14/20 à la 1 ^{ère} session de l'examen semestriel ou à la session de rattrapage – validation obligatoire pour passer en DFASM2 –						
Capitalisation de la spécialité (ou groupe de spécialités) si validée				OUI		

CM : Cours magistraux - TD : Travaux dirigés (présence obligatoire)

Possibilité pour chaque épreuve de changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel).



Module de Lecture Critique d'Articles DFASM2

Volume annuel de cours : 12H (ED et épreuves) – 2 3 ECTS

1^{ère} session	Note éliminatoire pour la 1^{ère} session	Session de rattrapage	Note éliminatoire pour la session de rattrapage	Compensation
Contrôle continu sur tablette numérique (article papier et PDF) : - 2 épreuves de 1h30 composées de 13 à 17 questions chacune, et - 1 épreuve de 3h composée de 26 à 34 questions en tout. L'absence à une des épreuves entraîne la non-validation de la première session	< 10/20	Examen sur tablette numérique (article papier et PDF) 1 épreuve de 1h30 composée de 13 à 17 questions	< 10/20	NON
Conditions de validation : moyenne $\geq 10/20$ à la 1 ^{ère} session moyenne $\geq 10/20$ à la session de rattrapage				
Capitalisation du Module si validé :			OUI	

Possibilité pour chaque épreuve de LCA de changement du mode d'évaluation (évaluation en visioconférence, examen distanciel).

PIX (UE facultaire parcours EDN)

Volume annuel de cours : Formation en ligne en autonomie à partir du premier semestre - 0 ECTS

1^{ère} session	Note éliminatoire pour la 1^{ère} session	Session de rattrapage	Note éliminatoire pour la session de rattrapage	Compensation
Evaluation en salle dédiée de l'UP sur poste fixe	Deux niveaux possibles : entre 304 et 403 points pour une note de 5/10 ; 404 points minimum pour une note de 10/10	QCM sur tablettes numériques	non	NON
Conditions de validation : Validation en ligne				
Capitalisation du Module si validé :			OUI	

**Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) du DFASM2**

- En accord avec les modalités docimologiques de la R2C
- La note obtenue aux ECOS n'est pas intégrée pour la validation du DFASM2
La note de cette évaluation par ECOS compte pour 30% de la note finale du CCC du DFASM3.
L'absence à l'ECOS donne la note de 0/20 aux ECOS de DFASM2.
Les étudiants qui redoublent repassent l'ECOS lors de l'année du redoublement.
Les étudiants partis en stage ERASMUS lors du DFASM1, passent en DFASM2 l'ECOS DFASM1 et l'ECOS du DFASM2.

Article 34 : Les stages

En DFASM2, sont pris en compte le stage d'été (entre DFASM1 et DFASM2) et les quatre stages de DFASM2 (15 ECTS, 3 ECTS par stage).

Un déroulement de stage non conforme aux attentes motivera une Commission ad hoc convoquée par le/la Doyen.ne pour décision définitive.

Au cours des 3 années du DFASM, certains terrains de stage sont obligatoires :

- Un stage de chirurgie
- Un stage de médecine générale (en DFASM2 uniquement) sous réserve de disponibilité de terrain de stage
- Un stage dans une unité d'accueil des urgences, de réanimation ou de soins intensifs

D'autres stages sont recommandés comme la pédiatrie, la psychiatrie ou un stage en laboratoire (hospitalier ou de recherche agréé).

En cas de stage effectué à l'étranger, dont la durée doit être d'un mois à temps plein ou de deux mois à mi-temps pour être validé, il sera demandé au responsable du stage d'adopter les mêmes règles de notation. En cas d'impossibilité, la Commission pédagogique se prononcera sur la notation après avoir analysé l'évaluation du stage faite par son responsable et à défaut, un rapport de stage effectué par l'étudiant.e.

Un Stage d'Initiation à la Recherche peut être effectué en lieu et place d'un stage clinique, si et seulement si l'organisation du stage et les documents y afférant sont finalisés par l'étudiant.e au moins 2 mois avant le choix des stages. Les étudiant.e.s concerné.e.s seront retiré.e.s de la liste de choix de stage pour la période concernée. Ce stage de recherche, d'une durée minimum de 150h (2 fois 3 semaines, adapté aux stages cliniques à temps plein), peut permettre de valider le stage de Master 1. Les procédures relatives aux stages de recherche pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en Master sont disponibles sur le bureau virtuel.

Un « guide de stages » est tenu à la disposition des étudiant.e.s sur le bureau virtuel. Il mentionne le calendrier, et donne des précisions quant aux éléments suivants notamment :

- Procédure de choix de stage



- Différentes modalités de suivi des stages (médecine générale, recherche, hors-CHU, étranger)
- Gardes
- Droits à absences et congés
- Obligations

Le total des stages effectués au cours des 3 années de DFASM est obligatoirement de 18 mois temps plein. Les périodes de stage seront précisées par un Commission ad hoc en tenant compte de la période de congé pré-EDN en fin du DFASM2 et du cumul de temps de stage obtenu au décours des ECOS nationaux du DFASM3.

Les modalités de validation sont les suivantes :

Quatre Cinq stages – 8 15 ECTS

Conditions de validation :

La validation de la totalité des stages conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les modalités d'évaluation sont identiques pour les stages hospitaliers ou en laboratoire, avec une présence minimale de deux tiers du temps plein du stage.

Pour les stages en médecine ambulatoire, les stages se déroulent sur 12 semaines, à raison de 20 journées de présence obligatoire.

L'évaluation du stage aura pour objet l'analyse de l'adaptation de l'étudiant.e au sein de l'équipe médico-soignante, de son assiduité, de ses comportements face à une situation donnée, notamment de sa capacité à justifier ses choix et à informer ses interlocuteurs. trices des risques et avantages des examens et traitements qu'il.elle prescrit. L'interrogation orale vérifiera aussi l'acquisition par les étudiant.e.s des connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs décrits dans l'arrêté du 8 avril 2013. L'évaluation orale devra donc refléter les réponses faites par les étudiant.e.s tout au long du stage tant lors de visites que de réunions de service voire de séances spécifiques en fonction du choix fait par le.la responsable de chaque structure hospitalière validante.

En cas de non-validation d'un stage, pour une raison autre que le manque d'assiduité, l'enseignant.e titulaire responsable ou délégué.e en informe l'étudiant.e dans les 15 jours La Commission ad hoc sera convoquée par le.la Doyen.ne pour décision définitive.



Récapitulatif DFASM2 :

DFASM2		
	A la 1^{ère} session d'examens	A la 2^{ème} session (rattrapage)
Note < 10/20 à un examen de spécialité (ou groupe de spécialités) (semestre 1 ou 2) du DFASM2 ou de la dette éventuelle (d'un ou de deux contrôles) du DFASM1 (semestre 1 ou 2)	L'étudiant.e passera une épreuve de type ECN en session de rattrapage sur la spécialité (ou groupe de spécialités) où il (elle) aura obtenu une note inférieure à 10/20 (rattrapage)	L'étudiant.e redouble. Les notes ($\geq 10/20$) des contrôles des spécialités (ou groupes de spécialités) de l'année invalidée seront conservées.
Note < 10/20 au Module de LCA	L'étudiant.e repasse l'épreuve en session de rattrapage	L'étudiant.e redouble et devra valider l'UE LCA l'année suivante.
Stage non validé <u>pour une raison autre</u> que le manque d'assiduité	L'étudiant.e est réévalué.e	Si la réévaluation est non satisfaisante, l'étudiant.e redouble et devra valider l'ensemble des stages l'année suivante.
Stage non validé <u>pour</u> un manque d'assiduité	L'étudiant.e redouble et devra valider l'ensemble des stages l'année suivante.	
Examen Clinique Objectif Structuré « facultaire »	Examen dont la note comptera pour 30% de la note finale du CCC du DFASM3, mais non impactant sur la validation du DFASM2. Les étudiants qui redoublent le DFASM2 repassent l'ECOS lors de l'année du redoublement.	

Article 35 : pour passer en DFASM3, l'étudiant.e devra avoir validé l'ensemble des contrôles des spécialités (ou groupe de spécialités) des DFASM1 et DFASM2 et l'ensemble des stages.

Article 36 : Les étudiants ERASMUS, qui accomplissent l'année du DFASM2 à Poitiers, bénéficient d'un coefficient 1,28 des crédits ECTS pour valider les 60 ECTS requis dans leur université d'origine en 5^e année.

TITRE VI : Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM3)

Article 37 : Au cours de l'année, l'étudiant.e doit assurer toutes les gardes hospitalières qui lui sont dévolues pour aboutir à 25 gardes au terme du DFASM.

Les étudiant.e.s absent.e.s à une garde sont convoqué.e.s par le(la) Doyen (ne) et/ou le(la) Directeur(-trice) Général(e) et le(la) Président(e) de la Commission Médicale d'Etablissement ou leurs représentants. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant.e se retrouvera déclassé.e en toute fin de promotion pour le choix de stage suivant.

Article 38 : Pour valider l'année du DFASM3, devront être validés :

- Le Certificat de Compétences Cliniques (CCC) :
 - Pour les étudiants entrés en DFASM1 à compter de la rentrée 2021-2022, contrôle continu le long du DFASM. L'ECOS facultaire du DFASM3 compte pour 50% de la note du CCC.
 - Pour les étudiants entrés en DFASM1 avant la rentrée 2021-2022, et non impliqués dans la R2C, le CCC se déroule en 1 seule évaluation en DFASM3, sous un format ECOS.
 - Le rattrapage de l'évaluation ECOS se déroule de manière homogène par une épreuve orale au lit du malade ou une nouvelle épreuve ECOS en milieu hospitalier
- Les stages pour finaliser les 18 mois temps plein.
- Un total de 25 gardes depuis le DFASM1.
- La présence à des enseignements finalisés au fil de l'eau du DFASM3 (soins palliatifs, échanges avec le Conseil, de l'Ordre...)

Unité d'Enseignement Certificat de compétence clinique (CCC)					
Volume annuel de cours : 45H – 12 6 ECTS					
Épreuves	1 ^{ère} session	Durée	2 ^{ème} session : rattrapage	Durée	Compensation
Épreuve pratique	examen clinique objectifs et structuré (ECOS)	>30 mn	Dans un service de spécialité médicale ou chirurgicale du CHU avec examen du malade ou épreuve orale par vignette clinique (type ECOS)	>30 mn	NON
Conditions de validation:					
Note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve pratique					
Capitalisation du module si validé :			OUI		

**Article 39 : Les stages (6 ECTS)**

Les stages du DFASM3 seront finalisés par une Commission ad hoc.

Au cours des 3 années de DFASM, certains terrains de stage sont obligatoires :

- Un stage de chirurgie
- Un stage de médecine générale (en DFASM2 uniquement) sous réserve de disponibilité de terrain de stage
- Un stage dans une unité d'accueil des urgences, de réanimation ou de soins intensifs

D'autres stages sont recommandés comme la pédiatrie, la psychiatrie ou un stage agréé en laboratoire, hospitalier ou de recherche.

En cas de stage effectué à l'étranger, dont la durée doit être d'un mois à temps plein ou de deux mois à mi-temps pour être validé, il sera demandé au responsable du stage d'adopter les mêmes règles de notation. En cas d'impossibilité, la Commission Pédagogique se prononcera sur la notation après avoir analysé l'évaluation du stage faite par son responsable et à défaut, un rapport de stage effectué par l'étudiant.e.

Un Stage d'Initiation à la Recherche peut être effectué en lieu et place d'un stage clinique, si et seulement si l'organisation du stage et les documents y afférant sont finalisés par l'étudiant.e au moins 2 mois avant le choix des stages. Les étudiant.e.s concerné.e.s seront retiré.e.s de la liste de choix de stage pour la période concernée. Ce stage de recherche, d'une durée minimum de 150h (1 mois à temps plein), peut permettre de valider le stage de Master 1. Les procédures relatives aux stages de recherche pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en Master sont disponibles sur le bureau virtuel.

Un déroulement de stage non conforme aux attentes motivera une Commission ad hoc convoquée par le/la Doyen.ne pour décision définitive.

Un « guide de stages » est tenu à la disposition des étudiant.e.s sur le bureau virtuel. Il mentionne le calendrier, et donne des précisions quant aux éléments suivants notamment :

- Procédure de choix de stage
- Différentes modalités de suivi des stages (médecine générale, recherche, hors-CHU, étranger)
- Gardes
- Droits à absences et congés
- Obligations



Les modalités de validation des stages sont les suivantes :

Cinq Quatre stages 6 ECTS
Conditions de validation :
La validation de la totalité des stages.
Les modalités d'évaluation sont identiques pour chacun des stages, avec une présence minimale de deux tiers de la période du stage.
La note de stage figurera sur la feuille d'évaluation. Son objet est l'analyse des comportements de l'étudiant.e face à une situation donnée, notamment de sa capacité à justifier ses choix et à informer ses interlocuteurs.trices des risques et avantages des examens et traitements qu'il.elle prescrit. L'interaction vérifiera aussi l'acquisition par les étudiant.e.s des connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs décrits dans l'arrêté du 8 avril 2013.
En cas de non-validation d'un stage, pour une raison autre que le manque d'assiduité, l'enseignant.e titulaire responsable ou délégué.e en informe l'étudiant.e dans les 15 jours et le.la soumet dans le même délai à une autre interrogation.
En cas de redoublement au cours du DFASM, les étudiant.e.s doivent effectuer à nouveau l'année de stage.

Article 40 : Les gardes

La validation du DFASM3 nécessite que soit réalisée l'intégralité des 25 gardes. La réalisation de moins de 25 gardes au cours des 3 années précédentes interdit la validation du second cycle.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant.e se retrouvera déclassé.e en toute fin de promotion pour le choix de stage suivant.

Une année passée à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS valide 7 gardes. Un semestre passé à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS valide 3 gardes.

Article 41 : Auditeurs.trices libres

Des candidats.es pourront se présenter EDN 2024 en tant qu'auditeur-trice libre post-EDN 2023 ou post-ECNnf 2024 de par une admission en DFASM1 antérieure à la R2C.